## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VF12



### **Section 1. Identification**

Identificateur SGH du

produit

: VF12

Numéro de réference

: Non disponible.

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Type de produit

: Liquide.

<u>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées</u>

Non applicable.

Données relatives au fournisseur

: AIM

9100 Henri Bourassa East

Montreal, QC H1E 2S4 (514) 494-2000

In the United States:

AIM

25 Kenney Drive Cranston, RI 02920 (800) CALL-AIM

In México

AIM Soldadura de México Circuito Interior Norte # 460 Parque Industrial Salvarcar Ciudad Juárez, Chih. (656) 630-0032

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: INFOTRAC

Amérique du Nord: (800) 535-5053 International: (352) 323-3500

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** 

: Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Classement de la substance ou du mélange

: Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

: Pas de mention de danger.

Mentions de danger

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention: Non applicable.Intervention: Non applicable.Stockage: Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 1/10 précédente

VF12

## Section 2. Identification des dangers

**Élimination** : Non applicable. **Dangers non classés** : Aucun connu.

ailleurs

d'identification

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange Autres moyens : Non disponible.

| Nom des ingrédients | %  | Numéro CAS |
|---------------------|----|------------|
| Acide adipique      | ≤3 | 124-04-9   |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et

dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les

chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la

matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeuxInhalationAucun effet important ou danger critique connu.Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers**: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 2/10 précédente

### Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### **Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

## Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

# Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

## Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

## Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 3/10 précédente

## Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition                                      |  |
|---------------------|---|--|
| Acide adipique      | ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).<br>TWA: 5 mg/m³ 8 heures. |  |

## Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

## Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 4/10 précédente

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

**État physique** Liquide.

Couleur : Non disponible. Odeur : Non disponible. **Seuil olfactif** : Non disponible.

pН : 3.12

Point de fusion : 0°C (32°F)

Point d'ébullition : 102°C (215.6°F)

Point d'éclair [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et

: Non disponible.

supérieure d'explosion (d'inflammation)

Tension de vapeur

: Non disponible. : Non disponible.

Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude et

méthanol.

Solubilité dans l'eau Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible. Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

**Viscosité** Temps d'écoulement : Non disponible.

(ISO 2431)

Réactivité

: Non disponible.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de dangereux décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version: 0.1 5/10 précédente

VF12

## Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de<br>l'ingrédient | Résultat                  | Espèces | Dosage                    | Exposition |
|--------------------------------------|---------------------------|---------|---------------------------|------------|
|                                      | DL50 Cutané<br>DL50 Orale | •       | >7940 mg/kg<br>5050 mg/kg | -          |

#### **Irritation/Corrosion**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition   | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|--------------|-------------|
| Acide adipique                    | Yeux - Léger irritant      | Lapin   | -         | 10 mg        | -           |
|                                   | Yeux - Modérément irritant | Lapin   | -         | 24 heures 20 | -           |
|                                   |                            |         |           | mg           |             |
|                                   | Peau - Léger irritant      | Lapin   | -         | 0.25 gm      | -           |

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### <u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau
Ingestion
: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 6/10 précédente

## Section 11. Données toxicologiques

#### **Exposition de courte durée**

**Effets immédiats** 

possibles

: Non disponible.

**Effets différés possibles**: Non disponible.

**Exposition de longue durée** 

**Effets immédiats** 

: Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiquë

Non disponible.

## Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

| Nom du produit ou de<br>l'ingrédient | Résultat | Espèces  | Exposition |
|--------------------------------------|----------|--|------------|
| Acide adipique                       |          | Poisson - Pimephales promelas -<br>Juvénile (jeune à l'envol, larve de<br>poisson, porcelet sevré) | 96 heures  |

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogPow | BCF   | Potentiel |
|-----------------------------------|--------|-------|-----------|
| Acide adipique                    | 0.093  | 3.162 | faible    |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision: 5/12/2020Date de publication: 3/4/2020Version: 0.17/10précédente

#### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|   | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | Classement mexicain | ADR/RID            | IMDG               | IATA               |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Numéro ONU  | Non<br>réglementé.         | Non<br>réglementé.         | Non<br>réglementé.  | Non<br>réglementé. | Non<br>réglementé. | Non<br>réglementé. |
| Désignation<br>officielle de<br>transport de<br>l'ONU | -                          | -                          | -                   | -                  | -                  | -                  |
| Classe de danger relative au transport                | -                          | -                          | -                   | -                  | -                  | -                  |
| Groupe<br>d'emballage                                 | -                          | -                          | -                   | -                  | -                  | -                  |
| Dangers<br>environnementaux                           | Non.                       | Non.                       | Non.                | Non.               | Non.               | Non.               |
| Autres informations                                   | -                          | -                          | -                   | -                  | -                  | -                  |

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

### Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 8/10 précédente

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Clean Air Act Section 602** 

**Class II Substances** 

: Non inscrit

**DEA List I Chemicals** 

: Non inscrit

(Precursor Chemicals)

**DEA List II Chemicals** 

: Non inscrit

(Essential Chemicals)

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ADIPIC ACID

New York: Les composants suivants sont répertoriés: Adipic acidNew Jersey: Les composants suivants sont répertoriés: ADIPIC ACID; HEXANEDIOIC ACID

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: HEXANEDIOIC ACID

Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### **Listes internationales**

#### Répertoire national

Australie : Indéterminé.
Canada : Indéterminé.
Chine : Indéterminé.
Europe : Indéterminé.

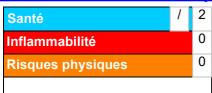
Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie: IndéterminéNouvelle-Zélande: Indéterminé.Philippines: Indéterminé.République de Corée: Indéterminé.Taïwan: Indéterminé.Turquie: Indéterminé.

## **Section 16. Autres informations**

#### **Hazardous Material Information System (États-Unis)**



#### National Fire Protection Association (États-Unis)

### Section 16. Autres informations



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

#### **Historique**

Date d'impression : 5/12/2020 Date d'édition/Date de : 5/12/2020

révision

Date de publication

précédente

Version : 0.1

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

3/4/2020

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

**Références** : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2020 Date de publication : 3/4/2020 Version : 0.1 10/10 précédente